

## COMMUNE DE MAIXE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016

**Sous la présidence de Madame Alexandra HINZELIN, Maire de la commune,**

**Sont présents :** Christian THOUVENIN, Pascal BARBIER, José GUESNE, Damien GEORGIN, Sophie SIETZEN, Emmanuel LAURENT, Yannick PIERRE.

Le quorum étant atteint, Sophie SIETZEN est élue **secrétaire de séance**.

### **01 – Fonction Publique (4.2.1) Personnels contractuels de la F.P.T - Contrats de Travail de Virginie MIDON.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de titulariser Virginie MIDON, à compter du 01/01/2018, elle sera stagiaire de la Fonction Publique à compter du 01/01/2017 au 31/12/2017, en tant qu'Adjoint Animation sur le poste de Responsable Périscolaire à 29h00 par semaine, mensualisé sur 12 mois, avec un reliquat de carrière.

Son deuxième contrat de travail consiste au poste d'adjoint technique au remplacement de l'Entreprise TFN, à compter du 01/02/2017, pour une durée de 10h30 par semaine, mensualisé sur 12 mois.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de procéder au contrat de titularisation à compter du 01/01/2018, avec un stage d'un an de 01/01/2017 au 31/12/2017.
- Décide du remplacement de l'entreprise TFN, au poste d'adjoint technique, à compter du 01/02/2017 pour une durée de 10h30 par semaine, mensualisé sur 12 mois.
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

### **02 - Fonction Publique (4.2.1) Personnels contractuels de la F.P.T - Contrat de Travail de Sandrine BENA.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un contrat de travail à Sandrine BENA, à compter du 01 Février 2017 en remplacement de la société de TFN, pour une durée de 11 mois, à 9h00 par semaine.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de faire un contrat de travail à Sandrine BENA, à compter du 01 Février 2017 en remplacement de la société de TFN, pour une durée de 11 mois, à 9h00 par semaine
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

### **3 - Finances Locales (7.10) Divers – Prise en charge des frais kilométriques de Coralie BURTIN, pour avoir été chercher les meubles chez IKEA.**

Coralie BURTIN, l'institutrice de l'Ecole de MAIXE a effectué 198 kms pour l'aller et retour pour aller chercher les meubles chez IKEA,

Le Maire informe le Conseil Municipal et décide de prendre en compte le trajet aller et retour pour un montant de 69,30 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à une voix contre (Yannick PIERRE) et cinq abstentions (José GUESNE, Pascal BARBIER, Damien GEORGIN, Emmanuel LAURENT, Sophie SIETZEN).**

- Décide de prendre en compte le trajet aller et retour pour un montant de 69,30 €.
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

#### **4 : Finances locales (7.10) Divers – Régularisation de la facture des fleurs du repas des anciens 2015 au Foyer Rural de MAIXE.**

Dans le cadre de l'art floral qui a eu lieu fin d'année 2015, il avait été fait des chemins tables en fleurs pour décorer les tables du repas des anciens de 2015, le Foyer Rural a payé la facture, mais ce repas est organisé par la commune de MAIXE, donc le conseil municipal a décidé de régulariser cette facture d'un montant de 324,00 € et de rembourser celle-ci au Foyer Rural de MAIXE.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de prendre en compte la facture des fleurs d'un montant de 324,00 €.
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

#### **5 : Finances locales (7.10) Divers – Remboursement des dépenses dans le cadre des NAP à Virginie MIDON.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Virginie MIDON a avancé des frais concernant les activités des NAP et demande le remboursement d'un montant de 33,12 €.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte le remboursement de la somme de 33,12 € directement à Virginie MIDON.
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

#### **6 : Commande Publique (1.4) Autres Contrats – Mission et Aménagement d'un parking communal au niveau du Presbytère avec AMEDEO ARCHITECTURE.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer le Contrat avec AMEDEO ARCHITECTURE pour une mission complète pour le parking pour un montant de 4026,00 € HT soit 4831,00 € TTC et un bureau VRD nommé « SEBA » pour un montant de 5215,00 € HT soit 6258,00 € TTC.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise le Maire à signer le Contrat avec AMEDEO ARCHITECTURE et le bureau VRD « SEBA » pour la phase travaux du parking communal.
- Charge le Maire de prévoir la dépense au budget primitif 2017.

#### **7 : Commande Publique (1.4) Autres Contrats – Modification du Contrat Assurance des biens communaux (résiliation du contrat assurance MMA) et Adhésion avec SMACL Assurance.**

Le Maire résilie le Contrat avec l'Assurance MMA et adhère au contrat assurance SMACL pour un montant de 3763,10 € par an (au lieu de 7341,00 € avec la MMA) comprenant les responsabilités civiles, la protection juridique, la protection fonctionnelle, les dommages aux biens et les auto collaborateurs pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que le personnel communal et les élus, à compter du 01/03/2017.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise le Maire à signer le Contrat avec SMACL Assurances pour un montant de 3763,10 € à compter du 01 mars 2017.
- Charge le Maire de prévoir la dépense au budget primitif 2017.

#### **8 – Finances locales (7.10) Divers - Réserve Parlementaire 2017 de Philippe NACHBAR pour le Projet du Presbytère**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe NACHBAR approuve les travaux du Presbytère en deux logements communaux et l'accessibilité de la nouvelle mairie.

En ce qui concerne la deuxième partie des travaux qui devraient débuter en mars 2017, nous sollicitons dès maintenant Monsieur Philippe NACHBAR, pour une dotation de l'action parlementaire versée en 2017.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la demande faite à Philippe NACHBAR pour une réserve parlementaire pour le projet du Presbytère en mairie accessible et logements communaux.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**9 : Commande Publique (1.1) Marchés Publics – Commission Appel d'offres 2<sup>ème</sup> partie du Presbytère du 16 décembre 2016.**

Suite à la Commission d'Appel d'offres du 16 décembre 2016, il a été décidé :

**LOT N°1 : Gros Œuvre Démolition** : Entreprise ADAMI, 65 602,73 € HT et une variante à 10 120,00 € HT (total : 75722,73 €)

**LOT N°2 : Charpente** : Entreprise CONTOIS, 28 847,20 € HT

**LOT N°3 : Etanchéité** : Entreprise ESL, 4 861,32 € HT

**LOT N°4 : Enduits** : Entreprise BALESTRERI, 47 246,50 € HT

**LOT N°5 : Menuiseries extérieures PVC** : Entreprise CONCEPT PVC, 10 390,35 € HT

**LOT N°6 : Serrureries** : Entreprise MELLE, 14 256,38 € HT

**LOT N°7 : Plâtrerie Isolation** : Entreprise FREDO PLAKO DECO, 25 649,93 € HT

**LOT N°8 : Menuiseries intérieures** : Entreprise DUBOIS LIEUGAUT, 15 123,00 € HT

**LOT N°9 : Chauffage Plomberie** : Entreprise BAUER GABRIEL, 13 200,00 € HT

**LOT N°10 : Electricité VMC** : Entreprise RICHARD, 17 889,00 € HT

**LOT N°11 : Sols Carrelages Faïences** : Entreprise Pierre LEMBO, 13 768,25 € HT

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la décision de la Commission d'appel d'offres pour les 11 lots.
- Précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2017.
- Charge le Maire de réaliser les dépenses et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

**10– Finances locales (7.5) Subventions - DETR 2017.**

Le Maire propose à l'assemblée de réhabiliter le Presbytère existant en deux parties : logements communaux et accessibilité mairie. Après travaux, les locaux de la mairie seront accessibles pour tous types de handicap.

La première tranche en 2015 a été réalisée (Achat et démolition de la maison de la famille ANTOINE pour un montant de 42 080,00 €.)

La partie droite du bâtiment en un logement communal est en fin de travaux, des crédits ont été prévus en 2016.

La deuxième tranche à réaliser en 2017 concerne :

- Rénovation du 2<sup>ème</sup> appartement communal
- Création d'une nouvelle mairie afin de la rendre accessible.

Les travaux de rénovation du 2<sup>ème</sup> logement communal sont à 103 496,37 € HT, et pour la création de la nouvelle mairie pour 114 962,22 € HT, pour la tranche 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- sollicite sur ce dossier, une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, pour la création de la nouvelle mairie avec son accessibilité sur l'ensemble du bâtiment.
- s'engage à reporter cette dépense en section d'investissement du budget 2017.
- s'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet ;
- charge le Maire de réaliser la dépense ;
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **11 – Fonction publique (4.2) Personnels contractuels - Renouvellement d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe non titulaire – Contrat de travail de Bô HONG**

Vu la délibération du 25 juin 2015 portant création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe non titulaire à temps non complet,

Vu l'arrêté de 2015/097, portant renouvellement de l'engagement d'un adjoint administratif de 1ère classe en qualité de non titulaire de droit public,

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de M. Bô HONG en tant qu'adjoint administratif de 1ère classe non titulaire pour le poste de secrétaire de mairie.

Le contrat du poste renouvelé fixe la durée de travail à 30h hebdomadaire.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de renouveler le contrat de M. Bô HONG pour la période du 01 janvier 2017 jusqu'au 30 juin 2017, pour une durée de travail à 30h hebdomadaire.
- autorise le Maire à signer l'arrêté correspondant,
- précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

## **12 : Finances Locales (7.5) Subventions – Contrat territoires solidaires 2016-2021 au niveau du Département.**

Dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021, le nouveau dispositif d'appui du département aux territoires sur 2016-2021 sont concernés les projets d'investissement tels que le soutien aux communes fragiles et appui aux projets territoriaux.

La Commune de MAIXE sollicite auprès du Conseil Départemental deux dossiers de subvention l'un pour le soutien aux communes fragiles et l'autre pour l'appui aux projets territoriaux.

Les travaux du Presbytère en 2017 concernent l'accessibilité et la rénovation de la mairie et du deuxième logement communal pour un montant de 218 458,59 € HT.

Sur proposition du Maire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- sollicite le Conseil Départemental pour deux demandes de subvention, l'une sur le soutien aux communes fragiles et l'autre concernant l'appui aux projets territoriaux.
- s'engage à reporter cette dépense en section d'investissement du budget 2017.
- s'engage à informer les services du Département de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet ;
- charge le Maire de réaliser la dépense ;
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **13 : Finances Locales (7.5) Subventions – Subventions demandées au niveau régional pour le logement communal.**

Sur proposition du Maire, le Conseil Régional peut intervenir dans les projets de réhabilitation lourde de logements locatifs communaux s'inscrivant dans une démarche de qualité architecturale du bâtiment ou de performance énergétique pour les communes de moins de 2000 habitants intégrées dans un territoire de projet.

En ce qui concerne la réhabilitation du deuxième logement communal au niveau du Presbytère, le projet serait éligible puisqu'il répond aux conditions cumulatives demandées pour obtenir cette subvention.

Le montant total des travaux pour ce deuxième logement communal est de 103 496,37 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- sollicite sur ce dossier, une subvention auprès de la Région, au titre du deuxième logement communal, fixé à 30 % maximum du coût du projet.
- s'engage à reporter cette dépense en section d'investissement du budget 2017.
- s'engage à informer les services de la Région de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet ;
- charge le Maire de réaliser la dépense ;
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **INFORMATIONS**

- ◆ **JE VOUS REMERCIE DE RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE VOS ANIMAUX POUR LE BIEN ÊTRE DE CHACUN.**
- ◆ **LA CEREMONIE DES VŒUX AURA LIEU LE VENDREDI 13 JANVIER 2017 A 20H00.**
- ◆ **SI VOUS VENEZ D'EMMENAGER OU QUITTER LA COMMUNE  
JE VOUS INVITE A NOUS LE SIGNALER EN MAIRIE ET VENIR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES AVANT LE 31 DECEMBRE 2016.**

**Les permanences mairie seront fermées semaine 51 et 52.**

**Une permanence de la Mairie sera ouverte le samedi 31 décembre 2016 de 10h00 à 12h00.**

- ◆ **POUR LES DECHETS MENAGERS, JE VOUS REMERCIE DE PREVENIR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANON POUR TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE COMPOSITION DE FAMILLE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE DE JOYEUSE FETES**

---

Si vous souhaitez recevoir le compte-rendu du Conseil municipal par voie électronique, merci d'envoyer un mail à [mairie.maixe@orange.fr](mailto:mairie.maixe@orange.fr). Le compte-rendu est également disponible sur le site internet de la commune.